

Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire (Ulis)

Circulaire n° 2015-129 du 21-8-2015

COLLEGE
ALBERT CHÂTELET
DOUAI



Ecole inclusive

Définition

“Les **Ulis**, dispositifs ouverts, constituent une des modalités de mise en œuvre de l'**accessibilité pédagogique**. Les élèves orientés en Ulis sont ceux qui, en plus des aménagements et adaptations pédagogiques et des mesures de compensation mis en œuvre par les équipes éducatives, nécessitent un enseignement adapté dans le cadre de regroupements.”

ULIS École
ULIS Collège
ULIS Lycée

Organisation des Ulis :

- Troubles des Fonctions Cognitives ou TFC
- Troubles Spécifiques du Langage et des Apprentissages
- Troubles Envahissant du Développement
- Troubles des Fonctions Motrices
- Troubles de la Fonction Visuelle
- Troubles de la Fonction Auditive
- Troubles Multiples Associés

Affectation

Décision de la CDAPH



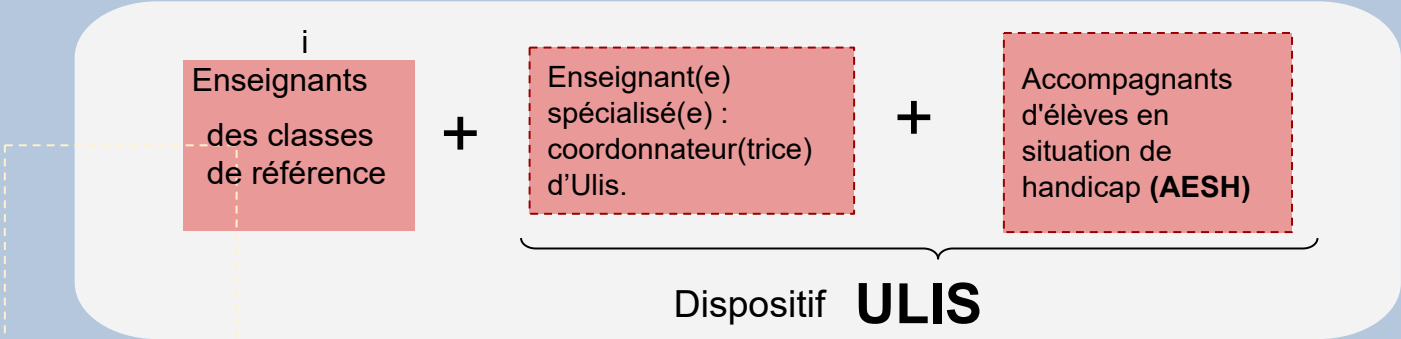
L'affectation est possible, dès lors que les parents ont fait une demande d'orientation en Ulis auprès de la MDPH et que cette demande est évaluée et entérinée par la CDAPH (Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées).

Cette affectation est conditionnée par le nombre de places disponibles dans les dispositifs.

La notification d'orientation en Ulis est valable sur tout le territoire français.

Composition de l'Ulis

Au collège Châtelet l'Ulis est pour les élèves avec des TFC Troubles des Fonctions Cognitives



Missions du coordonnateur d'Ulis



Le dispositif est co-piloté par l'IEN ASH Monsieur Logeon et le Chef d'établissement (Monsieur Hogrel Proviseur et Mme Delannoy principale adjointe)

Enseignement : “Tous les élèves de l'Ulis reçoivent un enseignement adapté de la part du coordonnateur, pas nécessairement au même moment, que cet enseignement ait lieu en situation de regroupement ou dans la classe de référence.” (co-intervention)

“**Coordination** de l'Ulis et les relations avec les partenaires extérieurs.”

“**Conseil** à la communauté éducative en qualité de Personne ressource.”

+ Préparation du **projet d'orientation**, au collège, à travers la mise en œuvre du Parcours Avenir et des ateliers segpa avec des collèges partenaires.